

M<sup>r</sup>. Bosc de la Calmette à celle de Coppenhague.

M<sup>r</sup>. Van de Perre, directeur de la compagnie des Indes-orientales à la chambre de la province de Zeeland, qui a été en France pour y conclure une convention entre cette cour & notre compagnie des Indes-orientales, en conséquence de laquelle l'on fait que six navires de guerre françois sont partis pour lesdites Indes, est retourné à Paris, où il doit arriver le trente, afin d'y exécuter une commission très-importante, & dont on espere beaucoup d'avantage. En attendant, on prétend qu'entr'autres articles de la convention déjà conclue, il s'en trouve un, par lequel la cour de France s'engage de fournir 3000 hommes de troupes de terre au service de notre compagnie des Indes-orientales, à condition qu'après la guerre, ces troupes seront reconduites en Europe dans les mêmes places d'où elles en seront parties.

Il vient d'être présenté à L. II. P. une requête par les propriétaires & armateurs du navire marchand, le St. George: ils s'y plaignent, " que ce vaisseau & un second, nommé la Harmonie, qui revenoient de Smyrne en Europe, ont été pris non-seulement par deux corsaires anglois, ainsi que plusieurs autres bâtimens hollandois dans la Méditerranée, tandis que le contre-amiral Binkes se trouvoit, avec un vaisseau de ligne & deux frégates de guerre de notre nation, tranquille dans le